

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 17269  
Numéro SIREN : 399 392 141  
Nom ou dénomination : CPR ASSET MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2022 sous le numéro de dépôt 64347

Certifié conforme à l'original par le  
Directeur Général Délégué

Madame Nadine LAMOTTE

**CPR ASSET MANAGEMENT**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2021)**





## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2021)**

A l'assemblée générale  
**CPR ASSET MANAGEMENT**  
91 boulevard Pasteur  
75015 Paris

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CPR ASSET MANAGEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies » de l'annexe des comptes annuels qui expose les conséquences de l'application de la recommandation ANC n°2013-02 modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2022

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Laurent Tavernier

# **CPR ASSET MANAGEMENT**

**91 BOULEVARD PASTEUR 75015 PARIS**

**Etats financiers en milliers d'euros au**

**31 décembre 2021**

## Sommaire

<b>BILAN</b>	<b>3</b>
Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5
<b>RESULTAT</b>	<b>6</b>
Compte de résultat (en liste)	7
Compte de résultat (suite)	8
<b>ANNEXE</b>	<b>9</b>
Commentaires	10
Principes et méthodes comptables	11
Etat de l'actif immobilisé	14
Etat des amortissements	15
Etat des provisions	16
Etat des échéances des créances et des dettes	17
Charges et produits exceptionnels	18
Variation des capitaux propres	19
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	20
Effectif moyen	21
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	22
Situation fiscale différée et latente	23
Quote-part des résultats sur opérations faites en commun	24
Liste des filiales et participations	25
Charges à payer	26
Produits à recevoir	27

**BILAN**

## BILAN ACTIF

Rubriques	Brut	Amort.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	447	447	0	0
Fonds commercial	41 533	915	40 618	40 618
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	<b>41 980</b>	<b>1 361</b>	<b>40 618</b>	<b>40 618</b>
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	237	221	16	16
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>237</b>	<b>221</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	102	33	69	68
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	224 100	0	224 100	176 700
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	<b>224 202</b>	<b>33</b>	<b>224 169</b>	<b>176 768</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>266 419</b>	<b>1 616</b>	<b>264 803</b>	<b>217 402</b>
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
<b>TOTAL Stock</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	629	0	629	120
Clients et comptes rattachés	101 940	0	101 940	53 559
Autres créances	45 615	0	45 615	34 413
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
<b>TOTAL Créances</b>	<b>147 556</b>	<b>0</b>	<b>147 556</b>	<b>87 972</b>
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	150	0	150	765
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>150</b>	<b>765</b>
Charges constatées d'avance	23 552	0	23 552	81
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>171 887</b>	<b>0</b>	<b>171 887</b>	<b>88 938</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (IV)	0		0	0
Ecart de conversion actif (V)	0		0	0
<b>TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)</b>	<b>438 305</b>	<b>1 616</b>	<b>436 689</b>	<b>306 340</b>

**BILAN PASSIF**

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel dont versé : 53 446	53 446	53 446
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	31 325	31 325
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	5 345	5 345
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	2	2
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	0	0
<b>TOTAL Réserves</b>	<b>5 347</b>	<b>5 347</b>
Report à nouveau	3 093	2 110
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	120 266	89 061
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>213 477</b>	<b>181 288</b>
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques	340	0
Provisions pour charges	1 324	1 998
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>	<b>1 664</b>	<b>1 998</b>
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 067	12 300
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs : 0	0	0
<b>TOTAL Dettes financières</b>	<b>26 067</b>	<b>12 300</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 210	724
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121 359	47 839
Dettes fiscales et sociales	23 507	20 820
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	49 406	41 370
<b>TOTAL Dettes d'exploitation</b>	<b>194 271</b>	<b>110 030</b>
Produits constatés d'avance	0	0
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>221 549</b>	<b>123 054</b>
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)</b>	<b>436 689</b>	<b>306 340</b>

Résultat de l'exercice en centimes 120 266 409,48

Total du bilan 436 689 456,06

**RESULTAT**

## COMPTE DE RESULTAT (en liste)

COMPTE DE RESULTAT	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	98 524	270 995	369 519	253 608
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>98 524</b>	<b>270 995</b>	<b>369 519</b>	<b>253 608</b>
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			31	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			152	3 328
Autres produits			111	52
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>369 813</b>	<b>256 988</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			168 423	97 167
Impôts, taxes et versements assimilés			4 605	5 802
Salaires et traitements			17 538	15 636
Charges sociales			8 462	7 446
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	0	0
		Dotations aux provisions	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	0	0
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	816	470
Autres charges			88	138
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>199 932</b>	<b>126 658</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>169 881</b>	<b>130 330</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	2
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			34	0
Produits financiers de participations			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>1</b>	<b>0</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	34
Intérêts et charges assimilées			125	34
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>125</b>	<b>68</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>-125</b>	<b>-68</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>169 723</b>	<b>130 264</b>

**COMPTE DE RESULTAT (suite)**

<b>COMPTE DE RESULTAT (suite)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3	3
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	2
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
<i>Total des produits exceptionnels (VII)</i>	<i>3</i>	<i>5</i>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11	16
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
<i>Total des charges exceptionnelles (VIII)</i>	<i>11</i>	<i>16</i>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)</b>	<b>-8</b>	<b>-11</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	1 630	1 339
Impôts sur les bénéfices (X)	47 818	39 853
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>369 817</b>	<b>256 995</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>249 551</b>	<b>167 934</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>120 266</b>	<b>89 061</b>

**ANNEXE**

## Commentaires

---

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'établissent à 213 477 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 181 288 milliers d'euros au 31 décembre 2020

L'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2021 constatant que le bénéfice net de l'exercice 2020 s'élève à 89 061 milliers d'euros augmenté du report à nouveau de 2 110 milliers d'euros soit une somme distribuable de 91 170 milliers d'euros décide :

- de distribuer un dividende de 25 euros par action au titre de l'exercice 2020 soit 89 076 milliers d'euros
- d'affecter en report à nouveau 2 094 milliers d'euros.

### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation et autres titres immobilisés ont été mouvementés pour l'essentiel par les événements suivants :

- Reprise de dépréciation des titres du GIE AITS suite à son résultat bénéficiaire dégagé en 2021.

### PARTICIPATION DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTERESSEMENT

Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (Amundi, Amundi AM, Amundi IT Services, Amundi Finance, Amundi ESR, Amundi Immobilier, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, Etoile Gestion, Société Générale Gestion, BFT Investment Managers, CPRAM et Amundi Transition Energétique). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre.

Cette participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Au 31 décembre 2021, la participation constatée au titre de l'exercice s'élève à 646 milliers d'euros.

Une charge estimée correspondant à l'intéressement est constatée dans le compte de résultat au même titre que la participation.

Au 31 décembre 2021, l'intéressement constaté par la société représente un montant de 984 milliers d'euros.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L' EXERCICE

#### Covid 19

L'épidémie de Covid-19 a constitué en 2020 une crise intense et exceptionnelle. Cette crise sanitaire est devenue une crise économique, ce qui a entraîné une baisse des marchés financiers et une volatilité accrue. Concernant CPR AM, le principal impact financier résulte de la sensibilité des actifs sous gestion à cette baisse des marchés financiers (actions, taux ...) en terme de valorisation et donc de revenus de gestion.

Néanmoins, CPR AM a su faire face avec un fonctionnement normal de l'entreprise, assuré grâce à la robustesse de sa plateforme informatique, l'efficacité de ses Plans de Continuité d'Activité et le déploiement rapide du télétravail, avec comme objectif la protection de la santé des salariés et le maintien d'un haut niveau d'efficacité opérationnelle pour les clients.

L'ampleur et la durée de cette crise restent encore aujourd'hui difficiles à prévoir.

#### Contrôle fiscal

La société fait l'objet d'un contrôle fiscal au titres des exercices 2019 et 2020.

### EVENEMENTS SUBSEQUENTS

#### Conflit Ukraine - Russie

Fin février 2022, les tensions entre la Russie et l'Ukraine ont débouché sur un conflit armé.

Cette crise a entraîné une baisse des marchés Actions et une hausse de la volatilité. Le Groupe Amundi a adapté rapidement son dispositif opérationnel, avec notamment une politique d'investissement prudente.

L'ampleur et la durée de cette crise sont difficiles à prévoir. Concernant CPRAM, le principal impact immédiat résulte de la

sensibilité des actifs et des passifs du bilan à cette baisse des marchés financiers. L'impact négatif sur les revenus, les résultats et la situation financière de CPRAM est impossible à mesurer à ce stade.

## Règles et méthodes comptables

### PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

### PRINCIPES GENERAUX

Les états financiers de CPR AM sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France conformément aux dispositions du règlement comptable ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 ainsi qu'aux règles définies par Crédit Agricole SA agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

La présentation des états financiers de CPR AM est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables relatif au Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET PRESENTATION DES COMPTES

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Recommandations	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Mise à jour Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises.	05/11/2021	Immédiate

L'impact de première application est comptabilisé en contrepartie du Report à Nouveau : il s'élève à 998 milliers d'euros en contrepartie de la provision pour engagements de retraite.

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail des autres provisions pour risques et charges figurant dans le tableau « provisions et dépréciations » :

charges sociales sur attribution gratuite d'actions aux salariés et congés de reclassement pour 193 milliers d'euros.

### IMMOBILISATIONS

CPR AM applique le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC N° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste "Fonds commercial"; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en "Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières ...". Le mali est apporté, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Il n'y a pas eu d'impact sur le bilan lié à l'application de ce règlement.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments corporels sont évalués :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux)
- à leur coût de production (biens produits),
- à leur valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée d'usage :

Matériel informatique	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	5 ans

*IMMOBILISATIONS INCORPORELLES*

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les logiciels sont amortis sur une durée d'un an en linéaire.

Il existe trois fonds de commerce enregistrés pour une valeur de 41 533 milliers d'euros. L'un est totalement amorti pour 915 milliers d'euros, les deux autres ne sont pas amortissables.

*PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISES*

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût historique, hors frais d'acquisition.

Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti.

A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût historique

L'information du tableau des filiales et participations concernant le chiffre d'affaires et le résultat de l'exercice en cours est fournie sous réserve de leur approbation par l'Assemblée générale ordinaire.

*VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT*

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision afin de tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours clôture du dernier mois de l'exercice,
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

*CREANCES*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

*AVANTAGES AU PERSONNEL POSTERIEURS A L'EMPLOI – PLANS DE RETRAITE – REGIMES A COTISATIONS DEFINIES*

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, CPR AM n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

*ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE, DE PRE-RETRAITE ET D'INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE – REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES*

CPR AM a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, CPR AM provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

A compter de l'exercice 2021, CPR AM applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

Le taux retenu pour le 31 décembre 2021 est de 0,86% et l'engagement mesuré est de 4 030 milliers d'euros.

A l'intérieur du Groupe Amundi, Amundi a formalisé un contrat d'assurance « Indemnité Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre CPRAM et les filiales de l'UES ont été signées.

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,67%.
- une variation de moins 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,26%

*CHARGES ET PRODUITS*

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie.

*REMUNERATION DES DIRIGEANTS*

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

*IMPOT SUR LES SOCIETES*

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale de 3,3 %.

*INTEGRATION FISCALE*

CPR AM est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 intégrée dans le groupe fiscal Amundi. Son résultat fiscal est de 170 022 milliers d'euros. Du fait de l'intégration fiscale, une dette de 48 274 milliers d'euros envers la société mère a été comptabilisée au bilan par contrepartie du résultat.

*REGIME DE SOCIETE MERE*

CPR AM est consolidée par Amundi et par Crédit Agricole SA.

*COMPOSITION DU CAPITAL*

Le capital de CPR AM est composé exclusivement d'actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 15 euros.

Le nombre d'actions ordinaires au 31 décembre 2021 est de 3 563 047, détenues à hauteur de 3 077 030 actions par Amundi et 486 017 actions par Amundi Asset Management.

*HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES*

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez Amundi. En conséquence, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe Amundi .

## IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	41 980	0	0
Terrains	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0
	Matériel de transport	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	237	0
	Emballages récupérables et divers	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0
<b>TOTAL (III)</b>	<b>237</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0
Autres participations	102	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	176 700	0	47 400
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>176 802</b>	<b>0</b>	<b>47 400</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>219 019</b>	<b>0</b>	<b>47 400</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	0	41 980	0
Terrains	0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0
	Inst, agencements, aménagements des constructions	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	Inst, agencements, aménagements divers	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	237
	Emballages récupérables et divers	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
<b>TOTAL (III)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>237</b>	<b>0</b>
Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0
Autres participations	0	0	102	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	0	0	224 100	0
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>224 202</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>266 419</b>	<b>0</b>

## AMORTISSEMENTS

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		1 362	0	0	1 362
Terrains		0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages		0	0	0	0
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	0	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	221	0	0	221
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		221	0	0	221
TOTAL GENERAL (I + II + III)		1 583	0	0	1 583

Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception -nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionne I	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M. Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	0	0	0	0	0	0	0
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL		0	0	0	0	0	0
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		0	0	0	0		
Primes de remboursement des obligations		0	0	0	0		

## PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Changement de méthode (1)	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL (I)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour litige	0	340	0	0	0	340
Frais de développement	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pensions	1 766	367	999	0	3	1 131
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	233	109	0	149	0	193
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 998</b>	<b>816</b>	<b>999</b>	<b>149</b>	<b>3</b>	<b>1 664</b>
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0	0	0
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	34	0	0	0	0	33
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0	0	0
Provisions sur stocks	0	0	0	0	0	0
Provisions sur comptes clients	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL (III)</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>2 032</b>	<b>816</b>	<b>999</b>	<b>149</b>	<b>3</b>	<b>1 697</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		816		149	3	
Dont dotations et reprises financières		0		0	0	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0		0	0	
dépréciations des titres mis en équivalence						

(1) Au titre du changement de méthode comptable, CPR AM a ajusté sa provision relative à ses engagements de retraite en contrepartie du report à nouveau au 1er janvier 2021.

## CREANCES ET DETTES

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
	Créances rattachées à des participations	0	0	0
	Prêts	224 100	0	224 100
	Autres immos financières	0	0	0
	<b>TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>224 100</b>	<b>0</b>	<b>224 100</b>
	Clients douteux ou litigieux	0	0	0
	Autres créances clients	101 940	101 940	0
	Créances représentatives de titres prêtés	0	0	0
	Personnel et comptes rattachés	1	1	0
	Securité sociale et autres organismes sociaux	48	48	0
	Etat et autres collectivités			
	Impôts sur les bénéfices	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	7	7	0
	Autres impôts	0	0	0
	Etat - divers	0	0	0
	Groupes et associés	44 181	44 181	0
	Débiteurs divers	1 379	1 379	0
	<b>TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>147 556</b>	<b>147 556</b>	<b>0</b>
	Charges constatées d'avance	23 552	23 552	0
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>395 208</b>	<b>171 108</b>	<b>224 100</b>
	Prêts accordés en cours d'exercice	0		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	0		
	Prêts et avances consentis aux associés	0		

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
	Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
	Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	14 067	14 067	0	0
	Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	12 000	12 000	0	0
	Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
	Fournisseurs et comptes rattachés	121 359	121 359	0	0
	Personnel et comptes rattachés	13 437	13 437	0	0
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 854	7 854	0	0
	Etat et autres collectivités publiques				
	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	750	750	0	0
	Obligations cautionnées	0	0	0	0
	Autres impôts	1 465	1 465	0	0
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
	Groupes et associés	48 283	48 283	0	0
	Autres dettes	1 123	1 123	0	0
	Dette représentative de titres empruntés	0	0	0	0
	Produits constatés d'avance	0	0	0	0
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>220 339</b>	<b>220 339</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

**CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pertes / gains liés aux EOB	11	3
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>3</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et changements de méthodes	Clôture
Capital social ou individuel	53 446						53 446
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	31 325						31 325
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	5 345						5 345
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	2						2
Autres réserves	0						0
Report à nouveau	2 110				-15	998	3 092
Résultat de l'exercice	89 061	120 266		-89 076	15		120 266
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	0						0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>181 288</b>	<b>120 266</b>	<b>0</b>	<b>-89 076</b>	<b>0</b>	<b>998</b>	<b>213 477</b>

*Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.*

## REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Impôts	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	169 723	48 280	121 443
Résultat exceptionnel	-8	-2	-6
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-1 630	-458	-1 172
<b>TOTAL</b>	<b>168 085</b>	<b>47 819</b>	<b>120 266</b>

*Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.*

## EFFECTIF MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Effectif mis à la disposition de l'entreprise
Effectif global	105	0
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>0</b>

**IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE**

Dénomination et siège social	Forme juridique	Capital	% de détention
CREDIT AGRICOLE SA 12 place des Etats-Unis 92 127 MONTRouGE Cedex SIREN : 784 608 416	Société Anonyme	9 340 727	69,55%
AMUNDI SA 91 Boulevard Pasteur 75015 PARIS SIREN : 314 222 902	Société Anonyme	507 687	100,00%

Les états consolidés des sociétés mères font partie intégrante de leur Document De Référence disponible :

-Pour Crédit Agricole sur le site internet :  
<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>

-Pour Amundi sur le site internet :  
<http://legroupe.amundi.com>

## SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
<b>Bases d'accroissement de la dette future d'impôt</b>		
Provisions réglementées	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Actif	0	0
Autres charges déduites d'avance		
Plus values à long terme en sursis d'imposition		
<i>Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt</i>		
<b>Total passif d'impôt futur</b>		
<b>Bases d'allègement de la dette future d'impôt</b>		
Participation des salariés	629	611
Charges à payer	153	346
Autres	563	327
Bonus	9 572	7 734
Provisions pour retraites et obligations similaires	1 121	1 752
Autres risques et charges provisionnés		
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
<i>Total bases d'allègement de la dette future d'impôt taux normal</i>	<i>10 917</i>	<i>9 018</i>
<i>Total bases d'allègement de la dette future d'impôt taux long terme</i>	<i>1 121</i>	<i>1 752</i>
<b>Total actif d'impôt futur au taux normal de l'exercice (1)</b>	<b>3 102</b>	<b>2 562</b>
<b>Total actif d'impôt futur au taux Long Terme (2)</b>	<b>290</b>	<b>453</b>
<b>Situation nette</b>	<b>3 391</b>	<b>3 015</b>

(1) Taux d'impôt :	28,41%	28,41%
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :	27,5%	27,5%
Contribution sociale sur l'impôt :	3,30%	3,30%
(2) Taux long terme	25,83%	25,83%

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

## QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré
AMUNDI IT SERVICES	1 345	34
(Résultat comptable 2020 affecté par l'AG du 25/06/2021)		
<b>TOTAL</b>	<b>1 345</b>	<b>34</b>







# CPR ASSET MANAGEMENT

Société Anonyme au capital de 53 445 705 euros  
Siège Social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 PARIS  
399 392 141 RCS PARIS

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 MAI 2022

---

Le 25 mai 2022 à 15 heures, les actionnaires de la Société CPR ASSET MANAGEMENT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Immeuble Agoram 91-93 boulevard Pasteur, 75015 PARIS sur convocation du Conseil d'Administration, suivant lettre adressée le 16 mai 2022 à chaque actionnaire.

Monsieur Jean-Jacques BARBÉRIS rappelle que l'Assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'accomplissement de sa mission et sur les conventions visées par l'article L.225.38 du Code du Commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation du rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes ;

- 
- Pouvoirs en vue des formalités.

Personne ne demandant la parole, Monsieur Jean-Jacques BARBÉRIS met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

- **Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration, et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

- **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constate que le résultat distribuable, comprenant le report à nouveau pour 3 092 792,85 euros et le bénéfice de l'exercice pour 120 266 409,48 euros, s'élève à 123 359 202,33 euros au 31 décembre 2021.

Elle décide, sur proposition du Conseil d'Administration :

- de distribuer un dividende de 33,75 euros par action, soit au total 120 252 836,25 euros, et
- de porter le solde, soit 3 106 366,08 euros, en report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que, au cours des trois exercices précédents, il a été attribué à chaque action un dividende en euro de :

Exercices	Dividendes net	Revenu distribué éligible à l'abattement de 40 % (*)	Revenu distribué non éligible à l'abattement de 40 % (*)
2018	14,10	14,10	-
2019	15,76	15,76	-
2020	25,00	25,00	-

(\*) (Article 158 – 3 du CGI)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

- **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit Rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

-----

- **Douzième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

-----

Certifié conforme à l'original par le  
Directeur Général Délégué



Madame Nadine LAMOTTE